

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 3-4 juin 2025

Déclaration du TUAC à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres 2025

Ouvrir la voie à une prospérité résiliente, inclusive et durable grâce à des échanges, des investissements et une innovation fondés sur des règles

JT03566953

Repenser la politique économique pour une croissance résiliente

1. Depuis la crise financière de 2008, les inégalités se sont creusées dans l'ensemble des pays de l'OCDE, ce qui sape les fondements d'une croissance résiliente, durable et équitable¹.
2. Le tournant vers l'austérité qui a suivi la crise de 2008 a entraîné des coupes claires dans les services publics. Si pendant la pandémie les gouvernements ont augmenté les dépenses publiques, le retour ultérieur aux restrictions budgétaires a provoqué une instabilité économique et une augmentation du nombre de travailleurs pauvres, dans un contexte d'inégalités persistantes et d'une succession de crises économiques et politiques. Les forces politiques populistes et d'extrême droite ont exploité le mécontentement de la population face à la baisse du niveau de vie pour promouvoir des politiques qui portent atteinte aux institutions démocratiques et aux droits civils. La détérioration des conditions économiques et sociales a suscité un regain de méfiance à l'égard des institutions publiques.
3. Les inégalités se sont également accrues au sein des pays au cours des dernières décennies, le sommet de la distribution des revenus accumulant des gains à un rythme sensiblement plus rapide que les déciles moyens et inférieurs. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), la part mondiale du revenu total gagné par les travailleurs a diminué de 1,6 % depuis 2004. Cela équivaut à une perte salariale de 2,4 mille milliards d'USD en PPA pour la seule année 2024, soit à peu près la taille de l'économie de l'Espagne. L'insuffisance de la demande ralentit la croissance économique, ce qui accroît le risque d'une crise mondiale de la dette. La dette publique mondiale devrait atteindre 100 % du PIB mondial d'ici 2030, et plus de la moitié des pays en développement à faible revenu sont déjà en situation de surendettement ou presque, selon le Fonds monétaire international (FMI).
4. Les déséquilibres persistants des comptes courants entre les pays sont de plus en plus souvent traités par des droits de douane, des mesures commerciales unilatérales et un recul par rapport aux engagements et obligations mondiaux, ce qui mine encore davantage la confiance entre les pays et la foi dans le rôle des institutions internationales. Dans un monde globalisé, la stagnation des salaires, les inégalités et les déséquilibres commerciaux croissants sont des phénomènes interconnectés. À mesure que les personnes les mieux rémunérées s'approprient une part plus importante du revenu national au détriment des travailleurs, la consommation intérieure faiblit, car la propension à consommer est plus faible à des niveaux de revenus plus élevés. Il en résulte une capacité de production excédentaire, qui pousse les

¹ Depuis 2008, la croissance annuelle moyenne du PIB mondial (mesurée en PPA par habitant et en dollars constants de 2021) a été de 1,5 %, contre 1 % dans les pays de l'OCDE. Source : Banque mondiale – Indicateurs de développement de la Banque mondiale.

entreprises à exporter davantage pour compenser la baisse de la demande intérieure. Un nombre croissant de pays adoptent dès lors des modèles de croissance axés sur l'exportation, dans lesquels la flexibilisation du marché du travail se charge de restreindre les coûts de la main-d'œuvre. Cette approche est souvent associée à des mesures visant à affaiblir le dialogue social et les droits des travailleurs. En conséquence, les inégalités se creusent plus profondément encore et des tensions commerciales apparaissent, dans un cercle vicieux de bas salaires, de précarité des conditions de travail, de faiblesse de la demande et des prix à l'exportation.

5. Les droits de douane et les barrières commerciales qui découragent les importations ne sont que des mesures palliatives qui ne s'attaquent pas aux causes profondes des déséquilibres commerciaux mondiaux. Il est urgent d'adopter des politiques visant à préserver les moyens de subsistance des travailleurs et soutenir la consommation intérieure et l'investissement, tant privé que public, plutôt que d'affaiblir les partenaires commerciaux en abaissant les normes du travail et en maintenant les salaires à un niveau inférieur à celui de la productivité du travail. Un modèle national de croissance induite par les salaires, dans lequel un salaire vital est garanti, encouragerait l'investissement et éviterait le type de déséquilibres commerciaux qui déclenchent les guerres commerciales. L'inclusion dans les accords commerciaux de dispositions exécutoires en matière de travail et de critères de pré-ratification imposant le respect des droits humains et droits du travail fondamentaux soutiendrait ce cercle vertueux entre le revenu national et la croissance, sans compromettre l'ouverture des marchés.

6. Dans une ère d'incertitude systémique, caractérisée par la désintégration de l'ordre international fondé sur des règles, l'accélération du changement climatique et la transformation technologique, les gouvernements devraient adopter et maintenir des mesures macroprudentielles fortes, mettre en œuvre une politique budgétaire expansionniste et des investissements publics pour relever les défis de la triple transition (climatique, numérique et démographique), poursuivre une politique industrielle active et adopter une réforme fiscale progressive et une coordination fiscale internationale renforcée. Ces réformes devraient impliquer de passer de l'imposition du travail à celle du capital, ainsi qu'un renforcement des mesures de conformité fiscale, la suppression des échappatoires et des possibilités d'arbitrage pour les entreprises multinationales et les particuliers très fortunés, et une taxe sur les transactions financières.

7. Le moment est également venu de repenser le rôle des institutions financières internationales – y compris la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement – afin de favoriser un environnement mondial dans lequel les pays disposeront de l'autonomie nécessaire pour mettre en œuvre des politiques de plein emploi et qui aidera les pays à faible revenu à rattraper les économies développées, en évitant les déséquilibres persistants des comptes courants et les crises chroniques de la dette. Ces politiques seraient conformes à l'esprit des propositions initiales de Bretton Woods, qui n'ont été que partiellement mises en œuvre. Les membres de l'OCDE doivent soutenir activement les réformes qui renforcent la gouvernance démocratique de ces institutions et garantissent la cohérence des politiques au niveau mondial.

8. L'économie mondiale ne peut pas faire preuve de résilience en l'absence de justice sociale. Un autre modèle économique est nécessaire : un modèle qui récompense le travail plutôt que le capital, à l'instar de celui mis en place par le New Deal dans les années 1930 et soutenu tout au long de l'essor économique de l'après-guerre, en mesure également de relever les défis institutionnels, économiques, sociaux, écologiques et démographiques actuels. Le respect des principes et des droits fondamentaux au travail, des salaires décents, de la protection sociale, des emplois de qualité, de l'égalité et de l'inclusion doit se trouver au cœur de ce modèle.

9. Pour parvenir à une croissance sociale, économique et verte, il faut que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de la prise de décision. La promotion de l'égalité des genres et la pleine participation économique et sociale des femmes sont essentielles à une croissance économique inclusive et durable, à la réduction de la pauvreté et à la résilience économique.

10. Les tensions géopolitiques entourant le contrôle, l'exploitation et la transformation des matières premières critiques sont également très préoccupantes. La disponibilité des matières premières critiques façonnera les chaînes de valeur mondiales et sera fondamentale pour assurer la double transition verte et numérique, mais elles proviennent souvent de régions en conflit et de pays où l'état de droit est précaire. Il est urgent de faire en sorte de garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que la sécurité et la santé au travail dans les industries concernées.

11. La tendance croissante à se retrancher derrière les frontières nationales renforce le sentiment généralisé d'incertitude. Cette tendance, fondée sur la conviction que les problèmes mondiaux sont mieux gérés au niveau national en s'opposant aux autres pays plutôt qu'en travaillant avec eux au sein d'une coordination multilatérale, menace non seulement l'économie mondiale mais aussi la capacité de l'humanité à faire face à la menace existentielle du changement climatique et à gérer l'impact accéléré de la numérisation et de l'intelligence artificielle (IA). Les enjeux ne sauraient être plus élevés.

12. L'OCDE doit défendre le multilatéralisme et l'Etat de droit, mais aussi mettre le cap sur une politique économique différente du passé - un cap susceptible d'être suivi par tous les navires et qui garantisse que les bénéfices de la croissance économique seront largement et équitablement partagés. Les syndicats sont prêts à contribuer à cette évolution, en veillant à ce que la défense des droits des travailleurs et des droits humains reste au cœur de nos démocraties et de nos économies.

Assurer le développement durable et la transition juste

13. A la veille de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) et du deuxième sommet des Nations Unies sur le développement social, l'avancée d'une nouvelle Stratégie de l'OCDE pour le développement offre une occasion unique de donner un nouvel élan à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

14. Ces dernières années, plus d'un tiers des objectifs de développement durable (ODD) n'ont pas progressé ou, dans le cas de la réduction de la pauvreté, ont régressé. Les inégalités entre les pays se creusent et les pays accusent des reculs spectaculaires en matière d'égalité entre femmes et hommes, d'accès à la santé et d'accès à l'éducation. Les buts fixés par les ODD en matière d'environnement et de climat sont loin d'être atteints. Aujourd'hui encore, la pauvreté au travail reste endémique et la moitié de la population mondiale vit sans accès à une quelconque forme de protection sociale. Si aucune mesure n'est prise d'urgence, ces problèmes seront encore aggravés par les effets du changement climatique.

15. Le changement climatique est profondément lié au système ayant engendré les inégalités dans le monde. Il affecte de manière disproportionnée ceux qui ont le moins contribué à la crise, ceux qui ont le moins de capacité à investir dans des mesures d'adaptation et d'atténuation. Pour franchir les étapes cruciales de la transition - telles que l'élimination progressive des combustibles fossiles, le triplement de la capacité mondiale en énergies renouvelables et le doublement de l'efficacité énergétique mondiale d'ici 2030 pour atteindre l'objectif de 1,5°C - les membres de l'OCDE devraient soutenir activement les pays en développement, en particulier par des transferts de technologie, une assistance technique et un soutien financier, y compris par l'ajustement d'une rente carbone aux frontières et un renforcement des financements publics et privés. Les pays de l'OCDE devraient offrir aux pays en développement une flexibilité suffisante en matière de taxe carbone aux frontières pour soutenir leur développement d'industries vertes. En tant qu'émetteurs historiques de gaz à effet de serre, les pays de l'OCDE doivent s'acquitter de leur dette climatique et augmenter le financement de la lutte contre le changement climatique, qui reste aujourd'hui largement insuffisant pour atteindre les objectifs mondiaux et favoriser une transition juste pour tous les pays.

16. On estime à 6 900 milliards d'USD par an la valeur des investissements publics et privés nécessaires d'ici 2030 pour permettre à la fois de développer les infrastructures mondiales et d'atteindre les objectifs climatiques. Pourtant, selon les données de l'OCDE, 92 pays dépenseront plus en 2024 pour le seul service de la dette publique extérieure que pour les investissements en faveur du climat et des ODD.

17. La stratégie de l'OCDE pour le développement doit servir de feuille de route aux membres de l'OCDE pour qu'ils respectent leurs engagements en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, ainsi que leur objectif de consacrer au moins 0,7 % de leur RNB à l'aide publique au développement. En outre, elle doit contribuer à favoriser la cohérence des politiques et aider les pays à privilégier les actions transformatrices qui répondent aux priorités des pays en développement, notamment

l'extension de la protection sociale et la lutte contre la pauvreté. La promotion du travail décent et le respect des normes internationales du travail devraient être au cœur de cet effort.

18. Alors que les violations des droits du travail sont en augmentation, la part de l'aide publique au développement consacrée aux droits du travail et au dialogue social ne représentait respectivement que 0,16 % et 0,02 % du total de l'aide allouable en 2023.

19. Loin d'être des obstacles au développement, les institutions du marché du travail et les mécanismes chargés de fixer les salaires sont des leviers essentiels pour améliorer les conditions de travail, lutter contre la pauvreté au travail, accroître la productivité et favoriser une croissance durable. Des données récentes montrent une relation positive évidente entre le taux de syndicalisation dans les pays en développement et la part du PIB qui revient à la main-d'œuvre sous forme de salaires ou d'autres avantages, contribuant ainsi à une prospérité partagée.

20. Pour apporter une réponse systémique et à long terme à la pauvreté, la répartition des revenus tout au long de la chaîne de valeur doit s'améliorer, notamment par la promotion de la conduite responsable des entreprises (CRE) et le respect du droit des travailleurs à un salaire équitable dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

21. La diversification et la sophistication des chaînes de valeur mondiales (CVM) peuvent entraîner une fragmentation accrue et augmenter les risques de violation des droits humains et des droits des travailleurs, ce qui nuit à la résilience. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, révisés en 2023, indiquent clairement que la responsabilité des entreprises multinationales de garantir les droits des travailleurs - y compris la négociation collective, la liberté d'association et des conditions de travail décentes - s'applique à tous les travailleurs tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, à la fois dans leur pays et à l'étranger.

22. En outre, le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et les lignes directrices sectorielles qui l'accompagnent fournissent des recommandations aux entreprises multinationales sur la manière de mener un processus de diligence raisonnable fondé sur le risque, en soulignant l'importance d'un engagement significatif des parties prenantes tout au long du processus. Il est important d'impliquer les syndicats (de l'entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement) dans le processus de diligence raisonnable, pour aider à identifier les impacts négatifs sur les droits des travailleurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pour évaluer, prévenir et suivre ces impacts. Les chaînes de valeur mondiales résilientes et durables reposent sur ces conditions.

23. Des institutions fortes du marché du travail, telles que la négociation collective et la liberté d'association, sont essentielles au développement et à la promotion de la CRE. Ce sont également des piliers de la démocratie et des outils essentiels pour compenser les effets négatifs que la transition verte pourrait avoir sur la distribution de la richesse.

24. Une transition juste répondant à la triple crise planétaire est aussi une grande opportunité pour le développement durable, pour le plein emploi et la création d'emplois de qualité ainsi que pour la réduction des coûts de l'énergie. Toutefois, si elles ne sont pas conçues correctement, les politiques climatiques peuvent aggraver les inégalités existantes et alimenter les troubles sociaux. Les gouvernements devraient, en priorité, répondre aux « impératifs d'une transition juste pour la population active », tels qu'inscrits dans le préambule de l'Accord de Paris et développés dans les Principes directeurs de l'OIT de 2015 ainsi que dans la résolution adoptée lors de la 111^e session de la Conférence internationale du travail en 2023². Une transition juste doit promouvoir des emplois décents pour tous et défendre les droits des travailleurs, y

² OIT, 111^e session de la Conférence internationale du travail, 2023, [Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#)

compris ceux des femmes, des travailleurs migrants et des demandeurs d'asile, ainsi que de tous les groupes vulnérables qui risquent d'être désignés comme boucs émissaires pour les problèmes sociaux

25. Les politiques de transition juste sont essentielles pour offrir des conditions de travail décentes à tous les travailleurs, y compris dans les secteurs de l'énergie propre et de la décarbonisation, ainsi que des possibilités de perfectionnement et de reconversion et des mesures de protection sociale solides pour garantir la sécurité des revenus. L'analyse de l'OCDE montre que la négociation collective est l'outil le plus efficace pour atténuer les coûts de la transition pour les travailleurs les plus vulnérables, adapter les processus de travail à un environnement changeant et favoriser l'innovation et le développement des compétences³. En s'appuyant sur le dialogue social, une transition juste favorise également le consensus politique et l'appropriation des politiques vertes et, à ce titre, est essentielle pour accélérer l'action en faveur du climat.

26. Les pays de l'OCDE doivent d'urgence prendre des mesures réglementaires transformatrices pour assurer l'anticipation et la gestion du changement sur la base de l'implication des syndicats et de la négociation collective, pour garantir le droit à la formation et pour adapter les modes de production et de consommation. La triple crise planétaire – changement climatique, pollution et perte de biodiversité – n'a pas seulement des coûts économiques, mais aussi des impacts humanitaires dramatiques, y compris la perte de vies humaines et les déplacements forcés. La dépendance à l'égard des sources d'énergie fossiles sur des marchés oligopolistiques induit également des risques considérables en matière d'approvisionnement et génère de l'inflation, comme l'ont récemment vécu de nombreux pays de l'OCDE à la suite de l'agression russe en Ukraine. Dans le scénario d'une augmentation de 1,5°C des températures mondiales, l'OIT prévoit que 2,2 % du nombre total d'heures de travail seront perdues en raison des températures élevées dans le monde en 2030 - une perte de productivité équivalente à 80 millions d'emplois à temps plein⁴.

27. Alors que 2024 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée, les gouvernements ne peuvent pas se contenter de regarder ailleurs et doivent adopter des mesures pour protéger le droit fondamental des travailleurs à un environnement de travail sûr et salubre. L'OCDE doit continuer à promouvoir activement des politiques climatiques ambitieuses pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en plaçant la justice environnementale et sociale au cœur de ces politiques.

³ OCDE (2024), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2024 : Transition vers la neutralité carbone et marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a859bbac-fr>

⁴ Travailler sur une planète plus chaude : L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent, Bureau international du Travail - Genève, BIT, 2019

Action en faveur d'une politique numérique inclusive et d'une maximisation du potentiel de l'IA au profit de tous

28. La numérisation transforme rapidement l'économie, la société et le monde du travail. Le potentiel des nouvelles technologies à stimuler la productivité et la croissance économique et à relever des défis majeurs, tels que la crise climatique, a suscité beaucoup d'enthousiasme. Toutefois, il est loin d'être acquis que les progrès technologiques se traduiront par des gains de productivité significatifs ou conduiront à une prospérité partagée. Sans une action politique et réglementaire urgente et globale pour piloter la transition, la numérisation - et en particulier les progrès de l'IA - risque de porter atteinte à une série de droits humains et d'exacerber les inégalités.

29. Les effets de l'IA se font déjà sentir sur le marché du travail, et des enquêtes ont révélé une anxiété généralisée quant à ses effets futurs sur la vie professionnelle et les moyens de subsistance, ainsi qu'à ses effets actuels sur les conditions de travail et les droits des travailleurs. À mesure que ses capacités et sa fiabilité progressent, l'IA est susceptible d'entraîner une baisse de la demande de main-d'œuvre dans certains secteurs où elle est déployée, ce qui peut faire baisser les salaires et conduire à des déplacements d'emplois. Cette situation risque d'aggraver et d'enraciner les disparités sur le marché du travail

30. Des investissements dans les systèmes d'éducation et de formation initiales sont nécessaires pour garantir que la transition numérique soit inclusive. Il est urgent de s'attaquer aux disparités dans la participation à l'éducation et à la formation des adultes, car les données montrent systématiquement que les personnes qui ont le plus besoin de formation - et celles qui risquent d'avoir du mal à faire la transition vers des emplois complémentaires de l'IA, comme les travailleurs âgés et les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation formelle - sont celles qui ont le moins de chances d'en bénéficier. Des mesures sont également nécessaires pour remédier à la sous-représentation actuelle des femmes dans la main-d'œuvre de l'IA et aux disparités sexospécifiques en matière de compétences numériques, compte tenu notamment de la probabilité accrue des femmes à subir le déplacement d'emploi dû à l'IA. Les mesures politiques devraient inclure l'obligation pour les entreprises, qui sont celles qui vont bénéficier des gains de productivité liés à l'IA, d'investir dans leur main-d'œuvre. Les efforts visant à renforcer l'éducation et la formation devraient également s'accompagner d'une expansion et d'une modernisation des systèmes de protection sociale afin de soutenir les travailleurs déplacés.

31. La Recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle sur le marché du travail, dont la parution est prévue, pourrait être un outil puissant pour guider les gouvernements sur les mesures à prendre afin que l'adoption de l'IA améliore la vie professionnelle, se traduise par des marchés du travail plus inclusifs et conduise à une prospérité partagée. Outre les mesures visant à soutenir les travailleurs tout au long de la transition, cela nécessite des cadres réglementaires complets pour sauvegarder les droits humains et protéger les travailleurs contre toute la gamme des risques posés par l'adoption de l'IA. Ces cadres réglementaires devraient établir une obligation spécifique pour les employeurs d'engager un dialogue sur l'adoption et l'utilisation de l'IA sur le lieu de travail. Conformément au principe du contrôle par un humain, ils devraient en outre inclure des mécanismes visant à garantir la responsabilité en cas de préjudices ou de résultats pernicioeux liés à l'IA, et établir des procédures permettant aux travailleurs d'obtenir une réparation appropriée. Des garde-fous législatifs devraient également être mis en place autour de l'utilisation de l'IA dans les processus de recrutement et d'autres systèmes liés au travail, afin de s'assurer qu'elle ne renforce ni n'aggrave les schémas existants de discrimination et d'exclusion.

32. Il convient de renforcer et d'étendre la législation nationale sur la protection des données pour protéger les droits des travailleurs à la vie privée et leur liberté d'association, compte tenu des capacités de surveillance et de contrôle accrues des employeurs grâce aux outils numériques. Les travailleurs et les demandeurs d'emploi doivent disposer d'un droit juridiquement exécutoire d'accès, de rectification, de restriction, d'effacement des données à caractère personnel et d'opposition au traitement et à la collecte de ces données. Les travailleurs devraient également avoir un droit positif à la réciprocité des données : collecter et combiner des données sur le lieu de travail afin de comprendre la manière dont les nouvelles technologies sont utilisées, ou pourraient l'être, sur le lieu de travail. Les syndicats devraient également être officiellement reconnus en tant que représentants de sujets de données et avoir un rôle formel de collecte des données pour ce qui a trait aux données de leurs membres afin de pouvoir contrôler efficacement l'utilisation de l'IA et des systèmes de gestion algorithmique sur le lieu de travail.

33. L'intégration de la voix des travailleurs et de la représentation syndicale est nécessaire à chaque niveau et à chaque étape du développement technologique. Les syndicats doivent être habilités à défendre les intérêts des travailleurs comme les entreprises le font dans les forums officiels de haut niveau qui définissent les politiques. Les travailleurs devraient être impliqués de manière significative dans les agences nationales et publiques de recherche et de développement (R&D) et dans les institutions du savoir. Toute forme d'aide, de subvention ou d'achat de technologies devrait être subordonnée à l'implication des travailleurs dans la conception, le développement et le déploiement de ces technologies. Le soutien gouvernemental devrait favoriser de manière proactive le développement technologique et les fournisseurs qui renforcent les droits, la qualité de l'emploi et la disponibilité des emplois plutôt que de les détériorer.

34. Les syndicats devraient également s'engager activement et participer à la prise de décision, au contrôle et à la surveillance de la mise en œuvre des outils d'IA et des processus algorithmiques sur le lieu de travail. Les entreprises ont l'obligation non seulement d'informer les représentants des travailleurs, mais aussi de négocier avec eux en ce qui concerne les variables, les paramètres, les autres caractéristiques et l'utilisation prévue des outils algorithmiques ou des systèmes de prise de décision automatisée susceptibles d'affecter les conditions de travail, l'accès à l'emploi ou le maintien dans l'emploi. L'implication significative des travailleurs dans la mise en œuvre de l'IA sur le lieu de travail par le biais du dialogue social améliore les résultats, tant pour les entreprises que pour les travailleurs : la recherche montre que la représentation des travailleurs peut atténuer les effets négatifs potentiels de l'IA sur les conditions de travail. En outre, il est sensiblement plus probable que les employeurs qui consultent les travailleurs ou leurs représentants sur l'utilisation et la mise en œuvre de l'IA seront en mesure d'observer des effets positifs de l'IA sur la productivité et les conditions de travail des travailleurs.

35. Une action politique est par ailleurs nécessaire pour garantir que les avantages découlant de tout gain de productivité lié à l'IA soient largement et équitablement répartis dans la société. L'imposition des revenus des sociétés et des plus-values doit être renforcée pour faire face, d'une part, à l'augmentation de la part du capital dans les revenus - étant donné qu'un petit nombre d'entreprises dominantes et de

personnes à hauts revenus bénéficient de l'augmentation des rendements du capital et de la valeur de détention des actifs - et d'autre part à l'augmentation correspondante de la richesse et de l'inégalité des revenus. Les cadres et les outils d'application du droit de la concurrence devront être étendus ou renforcés pour faire face à la consolidation croissante du pouvoir de marché entre les mains d'un petit nombre d'entreprises, et aux répercussions de cette situation sur l'égalité et la démocratie. Des garanties législatives sont également nécessaires pour protéger les droits de propriété intellectuelle des travailleurs et veiller à ce que ces derniers soient dûment reconnus et rémunérés pour leur travail, leur savoir-faire et leur créativité, ainsi que pour les données qu'ils produisent dans le cadre de leur travail.

36. La marge de manœuvre dont disposent les gouvernements pour adopter des mesures réglementaires et autres (y compris par le biais du dialogue social et de la négociation collective) afin de répondre aux questions soulevées par la numérisation ne doit pas être compromise par les accords sur le commerce numérique. Les gouvernements devraient également avoir la possibilité d'exiger que les informations personnelles sensibles concernant des individus ou les données relatives à certains secteurs soient conservées au niveau national. Cette mesure est non seulement nécessaire pour assurer une surveillance efficace par les pouvoirs publics et préserver le droit à la vie privée, mais aussi pour décourager la poursuite de la délocalisation numérique des emplois vers des juridictions où les protections du travail sont moins bonnes. Pour éviter un nivellement par le bas de la réglementation et de la conduite des entreprises, les accords sur le commerce numérique doivent contenir une obligation de respecter les droits du travail internationalement reconnus, accompagnée de solides mécanismes de contrôle et d'application pour garantir le respect de ces droits par les gouvernements et les entreprises. Les entreprises doivent également être tenues de garantir le respect des droits du travail internationalement reconnus à tous les stades des chaînes de valeur du numérique, y compris de l'IA. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une IA responsable, qui doit être publié prochainement, aidera les entreprises à détecter les risques spécifiques qui peuvent survenir et les mesures à prendre pour y faire face.